MISE EN LIGNE LE 19-07-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 du mois de mai, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-061
« SECOURS LOYER »

Date des convocations :
24 avril 2023

Membres présents :6
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

✓ *Présents(es) :*

Mesdames BAUDE, BENOIT, ISENDICK-MALTERRE.
Messieurs GUIARD, MOALLIC, THULEAU.

✓ *Absents(es) :*
Madame CHATEAU.
Monsieur DUCHE.

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de son **loyer de mars 2023,** pour un montant de **350 €.**

La somme sera versée directement à – **CITYA COTE DE BEAUTE** – 65 Le Front de Mer – 17200 ROYAN.

Fait à ROYAN, le 17 mai 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BP 20164 ROYAN 17200

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230517-DEL-23-061-DE
Date de télétransmission : 24/05/2023
Date de réception préfecture : 24/05/2023

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 24/05/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 25/05/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES